

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le 17 septembre 2025

Sur proposition de la Présidente,

OBJET DU PRESENT RAPPORT :

- Évaluations et ajustements dans le cadre de compétences transférées

Table des matières

1.	<i>Présents et relevé de décisions</i>	3
2.	<i>Révision libre – Voirie – Investissement – Vauhallan.....</i>	4
3.	<i>Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation d'investissement</i>	5

1. Présents et relevé de décisions

	Présents (P: présentiel /D: distanciel)		
BALLAINVILLIERS	Stephanie GUEU	D	
BURES-SUR-YVETTE	Christophe DEBONNE	D	
CHAMPLAN			
CHILLY-MAZARIN	Dominique LACAMBRE	D	
EPINAY-SUR-ORGE	Laurence CASTAINGS	D	
GIF-SUR-YVETTE	Pierre-Yves ZIGNA	D	
GOMETZ-LE-CHATEL	Franck GAUDART	D	
IGNY			
LA VILLE DU BOIS			
LES ULIS	Gilbert PIANTONI	D	Lodovico CASSINARI D
LINAS			
LONGJUMEAU	Sandrine GELOT	D	
MARCOUSSIS	Catherine DELAITRE	D	
MASSY			
MONTLHERY	Yannick DELMON	D	
NOZAY	Didier PERRIER	D	
ORSAY	Frédéric HENRIOT	D	
PALAISEAU	Hervé PAILLET	D	Gilles CORDIER D
SACLAY			
SAINT - AUBIN	Pierre-Alexandre MOURET	D	
SAULX-LES-CHARTREUX	Rémy CLAES	D	
VAUHALLAN	Bernard GLEIZE	P	Vincent PAIN D
VERRIERES-LE-BUISSON	Gérard DOSSMANN	D	
VILLEBON-SUR-YVETTE	Dominique FONTENAILLE	D	
VILLEJUST			
VILLIERS-LE-BACLE			
WISSOUS			

Etaient présents pour les communes (en distanciel) : Néant

Etaient présents pour l'administration de l'agglomération

Thibaut VILLEVY, Brigitte CARON-COTTIN, Mathilde LOBE-ELEMÉ, Isabelle CHARTAUD

Sur présentation de la présidente de la CLECT, Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER, le rapport CLECT a été adopté à l'unanimité et sans réserve.

2. Révision libre – Voirie – Investissement – Vauhallan

a. Le cadre général et méthodologique

La commune de Vauhallan souhaite une augmentation de son droit de tirage annuel de 100 000 €. Le nouveau droit de tirage de la commune de Vauhallan à partir de 2025 s'élève à 550 000 €.

b. L'évaluation

Conformément au Pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS) actualisé par le conseil communautaire du 28 juin 2023, les enveloppes d'investissement voiries des communes sont financées via les AC d'investissement à hauteur de 32,15% (arrondi au centième).

À compter de 2025 et de manière pérenne, l'enveloppe de la commune se situera à 550 000 €, soit une hausse de 100 000 €, ce qui entraînera une baisse d'AC de 32 146 €.

c. Reprise de dette

Le PFFS indique que le montant du programme d'investissement pourra être rectifié à la hausse ou à la baisse, à la demande de la commune. L'évaluation du transfert de charge sera effectuée dans les mêmes conditions que précédemment. Le remboursement de dette est impacté, à due proportion de la hausse et de la baisse, sur la durée restant à courir.

L'enveloppe annuelle de dépenses d'équipement de la commune passe de 450 000 € à 550 000 € par an soit une augmentation de 22,22 %. En conséquence, le montant du capital et des intérêts à régler augmente de 22,22 %, le nouveau tableau d'amortissement s'établissant comme suit :

Années	Capital restant dû	Annuité en capital	Annuité en intérêts	Annuité totale
2025	30 021	19 867	1 351	21 218
2026	10 154	10 154	457	10 611
TOTAL	-	30 021	1 808	31 829

3. Annexes : Détail de l'impact de l'attribution de compensation d'investissement

AC Investissement

Communes en €	CLECT du 04/06/2025	CLECT du 04/06/2025	Voirie	CLECT du 17/09/2025	CLECT du 17/09/2025
Ballainvilliers	-191 462,60	-214 645,60		-191 462,60	-214 645,60
Bures-Sur-Yvette	-104 923,28	-104 923,28		-104 923,28	-104 923,28
Champlan	0,00	-37 117,00		0,00	-37 117,00
Chilly-Mazarin	-56 042,68	-146 326,68		-56 042,68	-146 326,68
Epinay-sur-Orge	-25 079,37	-48 587,37		-25 079,37	-48 587,37
Gif-sur-Yvette	-880 641,92	-880 641,92		-880 641,92	-880 641,92
Gometz-Le-Châtel	-80 364,58	-105 824,58		-80 364,58	-105 824,58
Igny	-143 325,36	-177 470,36		-143 325,36	-177 470,36
La Ville du Bois	-273 241,38	-286 198,38		-273 241,38	-286 198,38
Les Ulis	-309 243,12	-309 243,12		-309 243,12	-309 243,12
Linas	-376 346,00	-547 857,00		-376 346,00	-547 857,00
Longjumeau	-1 068 475,64	-1 068 475,64		-1 068 475,64	-1 068 475,64
Marcoussis	-4 012,61	-4 012,61		-4 012,61	-4 012,61
Massy	-202 302,00	-202 302,00		-202 302,00	-202 302,00
Montlhéry	0,00	0,00		0,00	0,00
Nozay	-150 767,40	-150 767,40		-150 767,40	-150 767,40
Orsay	-418 732,96	-562 253,96		-418 732,96	-562 253,96
Palaiseau	-681 883,50	-681 883,50		-681 883,50	-681 883,50
Saclay	-25 078,55	-38 047,55		-25 078,55	-38 047,55
Saint-Aubin	-34 120,10	-34 120,10		-34 120,10	-34 120,10
Saulx-les-chartreux	0,00	-1 101,00		0,00	-1 101,00
Vauhallan	-158 700,78	-173 547,78	-32 146,00	-190 846,78	-205 693,78
Verrières-le-Buisson	-82 760,20	-100 315,20		-82 760,20	-100 315,20
Villebon-sur-Yvette	-190 348,08	-196 907,08		-190 348,08	-196 907,08
Villejust	0,00	0,00		0,00	0,00
Villiers-le-Bâcle	-72 500,41	-72 500,41		-72 500,41	-72 500,41
Wissous	-9 028,37	-9 028,37		-9 028,37	-9 028,37
TOTAL	-5 539 380,88	-6 154 097,88	-32 146,00	-5 571 526,88	-6 186 243,88